

## **DÉLIBÉRATION N°CR 2021-091**

### **DU 15 DÉCEMBRE 2021**

#### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Le conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° CR 03-12 du 27 septembre 2012 relative à la politique de santé ;

**VU** la délibération n° CR 149-16 du 7 juillet 2016 approuvant, notamment, le règlement d'intervention pour la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ;

**VU** la délibération n° CR 100-16 du 22 septembre 2016 modifiée relative au soutien régional à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;

**VU** la délibération n° CR 161-16 du 13 octobre 2016 modifiée relative au soutien en faveur des expressions citoyennes ;

**VU** la délibération n° CR 167-16 du 13 octobre 2016 modifiée relative au soutien régional à la lutte contre les violences faites aux femmes ;

**VU** la délibération n° CR 204-16 du 14 décembre 2016 modifiée portant les nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France – Première partie ;

**VU** la délibération n° CR 229-16 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la labellisation des nouveaux « domaines d'intérêt majeur-DIM » pour la période 2017-2020 ;

**VU** la délibération n° CR 2017-131 du 6 juillet 2017 intitulée « Pour une politique innovante en matière de soutien à la jeune création » ;

**VU** la délibération n° CR 2017-81 du 6 juillet 2017 relatif à l'agenda « pour une Région Île-de-France sans sida » ;

**VU** la délibération n° CR 2017-126 du 21 septembre 2017 modifié relative à la lutte contre les déserts médicaux ;

**VU** la délibération n° CR 2017-89 des 21 et 22 septembre 2017 relative au Bénévolat, vie associative et têtes de réseaux d'Education Populaire en IDF – concours « Chanté Nwel » en Île-de-France ;

**VU** la délibération n° CR 2018-24 du 3 juillet 2018 intitulée « La région Île-de-France, région solidaire » ;

**VU** la délibération n° CP 2020-376 du 23 septembre 2020 adoptant la modification du règlement des bourses ;

**VU** la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 portant délégations de pouvoir du conseil régional à sa Présidente ;

**VU** la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire

et financier ;

**VU** la délibération n° CP 2021-449 du 19 novembre 2021 portant renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens des organismes de formations sanitaires et sociales ;

**VU** le budget de la Région pour 2021 ;

**VU** l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

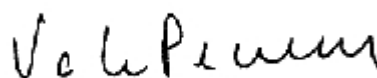
**VU** le rapport n°CR 2021-091 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Approuve la convention de partenariat entre la Collectivité Territoriale de Martinique et la région Île-de-France, telle que présentée en annexe 1 à la présente délibération, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

Acte rendu exécutoire le 15 décembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 15 décembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20211215-lmc1138506-DE-1-1) et affichage ou notification le 15 décembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

## **ANNEXE A LA DELIBERATION**

**CR 2021-091 - Convention Collectivité territoriale de  
Martinique - region Île-de-France.doc**

## **Convention de partenariat entre la Collectivité Territoriale de Martinique et la région Île-de-France**

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et la région Île-de-France, ci-dessous désignées « les signataires », souhaitent renforcer leurs liens d'amitié, joindre leurs efforts dans tous leurs domaines d'intervention pour offrir aux Ultramarins de leurs territoires les meilleures conditions de réussite de leurs projets.

La région Île-de-France est une grande région ultramarine, elle concentre 70% de la population antillaise et plus de 30% des Réunionnais de l'Hexagone. En effet, plus de 800 000 Ultramarins vivent et travaillent en Île-de-France, leur apport est essentiel à tout niveau, économique, sportif, culturel, etc. Ces Franciliens contribuent largement à la réussite de la première région d'Europe.

Les liens qui unissent la Martinique et l'Île-de-France sont historiques, en particulier sur le plan culturel grâce à de grands penseurs et écrivains dont nous sommes les héritiers. Cette parenté passe également par des ressemblances spécifiques entre les deux territoires notamment sur le plan sanitaire avec une prévalence particulière pour la drépanocytose.

La présente convention s'inscrit dans la continuité de l'entraide réciproque déjà à l'œuvre entre la région Île-de-France et les régions d'Outre-Mer ; la région Île-de-France avait manifesté sa solidarité notamment en 2017 lors du tragique ouragan Irma.

La présidente de la région Île-de-France Valérie PECRESSE, le président du Conseil Exécutif de Martinique Serge LETCHIMY et le vice-président de la région Île-de-France Patrick KARAM ont souhaité aller plus loin et développer ensemble des courants d'échanges et de solidarité à l'image des flux humains qui lient leurs populations.

La Collectivité de Martinique et la région Île-de-France s'engagent à agir dans leurs domaines d'action en direction de la population martiniquaise et à favoriser l'accueil des Franciliens d'origine martiniquaise ; elles entendent se mobiliser afin de soutenir les initiatives et développer les dispositifs notamment culturels et sociaux à destination des populations des deux régions.

Les collectivités signataires entendent conforter les liens de solidarité qu'elles entretiennent et travailler ensemble pour identifier les domaines de coopération prioritaires et rapprocher les acteurs Franciliens et Martiniquais.

**La convention prévoit treize axes**, dans tous les domaines de l'action et de l'expertise régionale.

Les signataires décident de conclure la présente convention dans le respect de leurs domaines de compétences respectifs et adoptent pour cela les dispositions de la présente convention, dans les termes des articles suivants :

## ARTICLE PREMIER - DISPOSITIONS GENERALES

La convention poursuit comme objectif la réalisation d'activités communes afin de développer et de fortifier les relations entre les deux parties, en approfondissant les liens existants, au service des populations et des organisations de la société civile. Une attention particulière est portée à l'implication des jeunes et des entreprises des deux territoires.

Ces relations se concrétisent par l'organisation d'échanges d'informations, d'expériences et d'expertises, la consultation réciproque et la mise en œuvre de projets communs.

## ARTICLE DEUXIEME - CONTENUS THEMATIQUES

Dans le cadre de la convention, les parties décident conjointement de promouvoir des actions dans les domaines suivants :

### ■ **Culture :**

#### ☞ **La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :**

- 1- [Favoriser l'accueil d'artistes en résidence en Martinique](#) : il s'agit d'aider à la mobilité, faciliter le placement dans un lieu d'hébergement, organiser des expositions et des temps forts autour du travail de l'artiste sélectionné, lors d'évènements spécifiques ou de manifestations culturelles en Martinique.
- 2- [Faciliter les échanges de bonnes pratiques](#) dans la gestion et la promotion des infrastructures culturelles et des filières notamment pour les industries créatives (musique, mode, artisanat, photographie, danses, théâtre, audiovisuel, animation, cinéma...).
- 3- [Favoriser des actions de formation](#) aux métiers de l'artisanat avec une valorisation des techniques de production locale (gastronomie, coiffure, pâtisserie, couture...) sur des programmes pilotés par la CTM ou ses partenaires.
- 4- [Proposer des ateliers d'échanges culturels](#) dans le domaine de l'art en Martinique ou en région Île-de-France. Favoriser et rendre plus visibles les échanges artistiques.
- 5- [Faire découvrir la culture et les traditions du Carnaval martiniquais](#) au travers de documentations physiques ou numériques, de documentaires, de reportages, de publications, d'expositions ou de voyages sur le territoire.

- 6- [En matière de production audiovisuelle, accueillir des stagiaires aux métiers du journalisme et de la communication](#) : la CTM pourra soit accueillir des stagiaires aux métiers du journalisme ou de la communication au sein de ses services ; soit faciliter la mise en relation avec des entreprises, agences ou associations œuvrant dans ces domaines. Une assistance sera apportée dans la préparation de la mobilité et la recherche d'hébergement sur place pour la durée du stage.

## ☞ **La région Île-de-France s'engage à :**

- 1- [Soutenir les créateurs de moins de 30 ans](#) : la région Île-de-France a mis en place le dispositif FoRTE, destiné à aider les jeunes créateurs de moins de trente ans à réaliser leur premier projet artistique en Île-de-France. Dans quatre domaines artistiques – musiques, spectacle vivant, arts plastiques et cinéma et audiovisuel – une bourse d'aide à destination d'un talent émergent, sélectionné par un jury d'experts reconnus, est proposée. Cette aide est conditionnée à l'engagement d'une structure professionnelle culturelle qui accompagne le jeune artiste, celle-ci pouvant également recevoir une subvention pour accompagner le projet. Chaque année, un appel à projets est ouvert. La région Île-de-France communiquera en amont l'information à la CTM afin de susciter des candidatures de jeunes martiniquais de moins de 30 ans et facilitera la mise en relation des artistes candidats avec les structures culturelles franciliennes susceptibles de les accompagner.
- 2- [Partage d'information](#) : les directions de la Culture des deux signataires échangeront toutes les données utiles pour assurer la meilleure information des porteurs de projets culturels en Île-de-France et en territoire martiniquais. Il s'agit, dans l'Hexagone comme en outre-mer, d'assurer les meilleures conditions de réussite et d'ancrage local pour les projets artistiques et culturels, et de donner des clefs d'entrée nécessaires au succès d'une action.

## ☞ **Langue régionale : valorisation et diffusion de la langue créole**

### ☞ **La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :**

- 1- [Aider à l'enseignement du créole](#) : la CTM pourra faciliter, en lien avec l'Académie de Martinique, l'Université des Antilles et le CNFPT, la mise en place de sessions d'apprentissage du créole martiniquais ouvertes aux Franciliens.

## ☞ La région Île-de-France s'engage à :

- 1- [Soutenir les associations ultramarines de valorisation de la langue créole](#) : la Région est engagée aux côtés des associations franciliennes qui souhaitent développer des actions de valorisation des cultures populaires ultra-marines et de valorisation de la langue créole à travers le dispositif régional de soutien aux expressions citoyennes.

## 🏠 Coopération internationale

### ☞ La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :

- 1- [Stimuler les échanges entre les antennes européennes des collectivités](#) : la CTM, membre et présidente 2021 - 2022 de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (CPRUP) dispose d'une antenne à Bruxelles, tout comme d'autres Régions de France. La CTM propose une collaboration plus étroite des chargés de mission des collectivités signataires afin d'envisager la conduite ou la mise en œuvre de projets communs, la mise en réseau des porteurs de projets, le partage de compétence sur la réglementation et d'expertise en matière de réponse aux appels à projet dans divers domaines du développement économique, social, environnemental, etc.
- 2- [Favoriser la coopération universitaire](#) : l'Université des Antilles et l'Académie de Martinique en partenariat avec la CTM, œuvrent pour que la coopération universitaire soit un levier d'employabilité et d'insertion professionnelle pour les jeunes et les demandeurs d'emploi. Des projets de coopération de co-diplômation pour l'ouverture de nouveaux diplômes et des parcours de formation professionnelle en mobilité sur des métiers à fort potentiel seront développés.

### ☞ La région Île-de-France s'engage à :

- 1- [Favoriser l'échange de compétences et d'analyses](#) entre les directions de la coopération internationale franciliens et martiniquais dans leurs domaines d'expertise réciproques.

## 🏊 Sport :

### ☞ La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :

- 1- [Accueillir des délégations sportives pour la préparation des grandes échéances nationales et internationales](#) :
  - ☞ Favoriser, en concertation avec le mouvement sportif martiniquais, l'accueil des délégations franciliennes dans le



cadre de la préparation des sportifs de très haut niveau aux grandes échéances nationales et internationales. La Martinique disposant à cet effet, de conditions climatiques optimales toute l'année et aussi d'équipements structurants de qualité tels que l'Institut Martiniquais du Sport, la piscine du Carbet et de nombreux plans d'eau.

- ☞ Faciliter l'organisation, dans des disciplines à définir, de confrontations sportives entre les sélections des jeunes espoirs issus des pôles sportifs franciliens et ceux des structures d'accès au haut niveau du territoire.
- ☞ Soutenir les partenariats autour de grands événements sportifs, définis en fonction des intérêts partagés par les deux collectivités partenaires.

## 2- Favoriser la formation d'éducateurs, cadres techniques et dirigeants sportifs :

- ☞ Accueillir des cadres franciliens pour les « Séminaires thématiques » à l'attention des dirigeants sportifs, organisés au sein de l'Institut Martiniquais du Sport, espace dédié à la formation et à la recherche dans le domaine du sport.
- ☞ Encourager les interventions au sein des clubs sportifs martiniquais, dans des disciplines à définir, des cadres techniques franciliens les plus reconnus.

## 3- Valoriser les clubs sportifs martiniquais formateurs : inciter à la double appartenance les sportifs formés par des clubs martiniquais et ayant intégré les clubs franciliens pour la poursuite de leur double projet.

## 4- Soutenir le développement du tourisme sportif :

- ☞ Proposer aux délégations sportives accueillies de découvrir la richesse touristique de la Martinique, notamment par une initiation à la pratique des sports traditionnels tels que la yole ronde (classée au patrimoine immatériel de l'UNESCO) et le gommier.
- ☞ Communiquer sur la capacité d'accueil de la Martinique pour les sports nautiques. Le territoire disposant de nombreux clubs de loisirs, d'écoles et centres de formation spécialisés dans ce domaine.

## 5- Partager des informations : la CTM informera la collectivité partenaire des politiques et expériences mises en place dans le secteur sportif afin de donner plus de visibilité aux événements de hauts niveaux ayant une dimension internationale en lien avec le Comité Martiniquais du Tourisme.

### ☞ **La région Île-de-France s'engage à :**

## 2- Accueillir des délégations sportives : la région Île-de-France accueillera des délégations sportives de la Martinique dans le cadre de stages, de préparations physiques et sportives pour une

compétition, recherchant ainsi une confrontation sportive avec des partenaires d'entraînement francilien ou d'une participation à une compétition internationale sur le territoire francilien ;

- 3- [Soutenir les sportifs préparant un évènement international](#) : la région Île-de-France proposera aux délégations sportives de la Martinique des sites « bases avancées franciliennes » de préparation physique et sportive, en vue d'une participation à un évènement sportif international soutenu par la Région ;
- 4- [Mettre à disposition des Infrastructures adaptées](#) : la région Île-de-France proposera aux délégations sportives de la Martinique accueillies de bénéficier des infrastructures sportives franciliennes, mais aussi de découvrir la richesse touristique de l'Île-de-France ;
- 5- [Soutenir les sportifs](#) : il s'agira d'aider les sportifs de la Martinique repérés par une fédération et souhaitant intégrer le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) d'Île-de-France à Châtenay-Malabry pour y poursuivre son double projet sportif ;
- 6- [Soutenir l'employabilité des sportifs](#) : la région Île-de-France favorisera l'accès des jeunes sportifs martiniquais au marché du travail à travers des stages d'une durée de 2 mois minimum dans le secteur du sport associatif francilien.

## 🏠 **Citoyenneté, Égalité et Solidarité :**

### 🏠 **La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :**

- 1- [Partager son expertise sur des expérimentations et/ou actions menées](#) en matière d'économie du grand âge (« silver economy ») ;
- 2- [Faciliter le retour d'expérience en matière de réhabilitation de l'habitat](#) : notamment pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap.

### 🏠 **La région Île-de-France s'engage à :**

- 1- [Assurer l'égalité femme-homme](#) : les signataires contribueront à diffuser l'information sur leurs actions et mettront en commun leur expertise ;
- 2- [Soutenir l'expression citoyenne des associations ultramarines](#) : la région Île-de-France soutiendra l'organisation d'un ou plusieurs évènement(s) ouvert(s) au grand public se déroulant en Île-de-France ;
- 3- [Soutenir la structuration des associations](#) : la région Île-de-France soutiendra également les associations franciliennes afin de développer leur structuration et la professionnalisation de leur gestion ;

- 4- [Lutter contre les discriminations](#) : la région Île-de-France s'engage à améliorer le quotidien des Martiniquais souhaitant résider en Île-de-France par la lutte contre les discriminations et le racisme grâce au testing et à l'accompagnement juridique des victimes ;
- 5- [Continuité territoriale](#) : la région Île-de-France s'engage à agir pour la continuité territoriale afin de renforcer ses liens avec les Régions d'Outre-Mer. A ce titre, elle soutiendra l'aide aux transports pour ses résidents ultramarins en cas de décès d'un proche.

## 📌 **Aménagement du territoire, urbanisme et gestion des eaux**

### 📌 **La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :**

- 1- [Développer des axes de partenariat en faveur du développement durable des territoires](#) : la Collectivité Territoriale de Martinique, œuvre pour une meilleure gestion environnementale des espaces en milieu urbain. Plusieurs communes martiniquaises se sont lancées dans des projets d'embellissement et de labélisation et jouissent aujourd'hui d'une reconnaissance sur le plan national, européen voire international. La CTM s'engage à faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les villes et communes martiniquaises et franciliennes labélisées ou inscrites dans une démarche de labélisation en matière d'embellissement ou de verdissement des espaces urbains.
- 2- [Partager des bonnes pratiques](#) :
  - 📌 **Transport en commun** : La Collectivité Territoriale de Martinique a instauré une autorité organisatrice unique des transports, MARTINIQUE TRANSPORT avec le déploiement de son projet de transport commun en site propre (TCSP). Les choix et les consultations pour l'extension de ce réseau ont été initiés dès 2019. La CTM, propose de mettre en place des ateliers d'échange entre ses services et Martinique Transport et ceux de la région Île de France sur la gestion des transports en commun et mobilité des populations.
  - 📌 **Désamiantage des bâtiments du patrimoine immobilier** : le désamiantage des bâtiments reste une problématique coûteuse. La Collectivité Territoriale de Martinique propose de faciliter le partage informations, de bonnes pratiques et d'étudier les différents modes de gestion ainsi que de prise en charge en matière de transport et d'enfouissement.

### 📌 **La région Île-de-France s'engage à :**

- 1- [Apporter son expertise sur les sujets d'aménagement](#) : la région Île-de-France propose d'apporter son expertise en matière d'urbanisme et d'aménagement pour un partage d'informations et de méthodes ainsi que la réalisation de travaux et d'études spécifiques.

## ■ Santé :

### ○ Recherche sur les maladies non-transmissibles (MNT)

#### ■ La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :

1- Mobiliser les infrastructures d'excellence de l'Institut Caribéen d'Imagerie Nucléaire : en 2022, la Martinique sera dotée d'un Institut Caribéen d'Imagerie Nucléaire (ICIN) de haute technologie, en capacité de :

- ☞ Prendre en charge et soigner des patients touchés par les maladies non-transmissibles, notamment les cancers et les maladies cardiovasculaires. Les relations de coopération médicale, alors renforcées, permettront aux patients d'IDF de venir se faire soigner en Martinique tout en favorisant la continuité territoriale en matière de soin et prise en charge ;
- ☞ Accueillir des chercheurs et doctorants dans le cadre de leurs travaux de Recherche en collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHUM). Le dispositif CIFRE pour l'accompagnement des chercheurs et doctorants pourra être mobilisé par les franciliens ;
- ☞ Accueillir des étudiants : en partenariat avec le CHU de Martinique, l'ICIN et le service de médecine nucléaire, selon leurs modalités pourront accueillir des étudiants pour leur période de stage ;
- ☞ Partager des informations dans le domaine de la coopération médicale : l'ICIN sera une plateforme d'imagerie nucléaire pour l'espace caribéen et plus largement les Amériques. En association avec la Société Caribéenne d'Imagerie Nucléaire (SCIN), elle contribuera à la mise en place de plusieurs activités de : formations bilingues spécialisées, rédaction d'un journal scientifique, d'organisation de congrès, de développement de projets de Recherche avec la possibilité de créer des bureaux régionaux dans la Caraïbe anglophone et hispanophone. La CTM étant partie prenante et à la genèse de ces actions de coopération médicale dans ce domaine, elle relayera les informations à diffuser, informera sur les opportunités de partenariat et facilitera la mise en relation avec des partenaires caribéens pour des réponses aux appels à projet... ou pour prendre part à des projets de recherche en médecine ou imagerie nucléaire.

### ○ Recherche contre la drépanocytose

**☞ La région Île-de-France s'engage à :**

- 1- [Soutenir la recherche contre la drépanocytose et les familles de malades](#) : la drépanocytose est la maladie génétique la plus fréquente en France, avec une prévalence particulière en région parisienne et dans les départements d'Outre-Mer. Les signataires poursuivront leurs efforts en matière de prévention. La région Île-de-France soutient également le financement des consultations à l'Institut IMAGINE afin de mieux orienter les familles concernées par la drépanocytose.
- 2- [Soutenir la recherche en Thérapie génique](#) : la région Île-de-France poursuit son soutien au Domaine d'intérêt majeur (DIM) Thérapie génique, organisé par la Fondation de coopération scientifique Imagine avec pour objectif de développement des traitements par thérapie génétique plus efficaces, et dont une part du financement sera consacré à la lutte contre la drépanocytose. La région Île-de-France prolongera son soutien aux allocations doctorales en santé avec au moins une allocation sur le domaine de la drépanocytose.
- 3- [Autres questions sanitaires](#) : la région Île-de-France soutient la recherche, via le DIM OneHealth, sur les maladies infectieuses susceptibles de concerner les Régions d'outre-mer (notamment le paludisme).

**☞ Sensibilisation et recherche sur l'endométriose**

**☞ La Collectivité Territoriale de Martinique et la région Île-de-France s'engagent à :**

- 1- [Prévention et sensibilisation à l'endométriose](#) : L'endométriose est une maladie spécifiquement féminine. Il existe une nette prévalence de cette pathologie dans les Territoires d'Outre-Mer et l'Île de France avec de nombreuses femmes d'origine antillaise. Il s'agira pour la Collectivité de partager son expertise visant à assurer un dépistage précoce, garant d'une meilleure prise en charge, améliorer la qualité de vie des adolescentes atteintes d'endométriose permet ainsi un meilleur cursus scolaire, et inciter les jeunes filles qui ont des règles douloureuses à consulter le plus tôt possible. Une coopération avec les médecins d'Île de France, dans un esprit d'échanges de pratiques, afin d'améliorer la connaissance et le diagnostic de cette pathologie est nécessaire avant d'intervenir dans les établissements scolaires. Grâce aux nouvelles technologies, les médecins peuvent aussi intervenir directement dans les établissements scolaires d'Île de France afin d'y animer des ateliers de sensibilisation et d'information.

**☞ Politique de santé**

## ☞ La Collectivité Territoriale de Martinique et la région Île-de-France s'engagent à :

- 1- [Partager ses outils en matière de prévention santé des jeunes](#) : les signataires partageront leurs outils et expertises en matière de prévention santé des jeunes, en s'appuyant sur leurs organismes associés. Ils pourront conjointement réaliser des opérations de communication.
- 2- [Lutter contre les déserts médicaux](#) : les signataires partageront leurs plans régionaux de lutte contre les inégalités d'accès aux soins, en particulier les innovations qu'elles soutiennent pour un partage des bonnes pratiques et un partage d'expertise.

## ☞ Développement-Economie :

### ☞ La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :

- 1- [Faciliter et soutenir les projets d'installation et de développement d'entreprises qui souhaitent s'implanter en Martinique](#) : la CTM, notamment dans le cadre de l'Agence de développement économique qu'elle entend mettre en place en collaboration avec la Région Ile-de-France, accompagne les entreprises à différents stades de leur évolution : création, développement et internationalisation. Les entrepreneurs désireux de s'installer en Martinique pourront solliciter les services de la CTM pour les orienter dans leurs démarches d'implantation sur le territoire.
- 2- [Développer des projets d'investissement](#) : via Martinique Développement, satellite de la CTM qui est signataire de la "Convention Invest" avec Business France et le Ministère des Outre-Mer. Cette convention permet à tout investisseur de bénéficier d'une subvention de 50% sur l'achat de prestations d'intelligence marché (études, recherches spécifiques, opportunités sectorielles...) auprès de Business France, pour des projets d'investissement en Martinique.
- 3- [Partager les informations utiles et bonnes pratiques pour encourager et accompagner l'Innovation](#) : les défis sociétaux, économiques, environnementaux et sanitaires, nous incitent à revoir et à repenser nos "modèles" de développement actuels. L'innovation s'avère être un levier primordial pour relever ces défis. La CTM propose d'échanger et de partager les bonnes pratiques qui permettent de construire un "écosystème favorable" à l'émergence de projets innovants et un pilotage efficient de la politique de la stratégie de spécialisation intelligente.

### ☞ La région Île-de-France s'engage à :

- 1- [Soutenir le développement d'entreprises dont l'activité est liée aux Outre-Mer](#) : la Région déploie des solutions de financement (ex. : PM'up, TP'up, Prêt croissance TPE, Fonds régionale de garantie, etc.) pour accompagner le développement de l'entreprise quel que soit son stade d'avancement et son projet (innovation, internationalisation, investissement, transformation numérique...). De nombreuses entreprises accompagnées pourraient souhaiter le déploiement de leur activité dans les Régions d'Outre-Mer qui représentent des opportunités de développement.
- 2- [Appuyer les innovations pour lutter contre les sargasses](#) : quelle que soit la taille de l'entreprise (TPE, PME, ETI, grande entreprise), la nature de l'innovation (technologique, sociale, design...) ou la phase de développement (faisabilité, développement, expérimentation, prototype), l'aide Innov'up propose jusqu'à 100 000 euros de subvention et 3 millions d'euros d'avance récupérable. Dans ce cadre, les entreprises franciliennes souhaitant innover notamment afin de mettre fin à la problématique des sargasses dans les Régions d'Outre-Mer pourront candidater à l'aide Innov'up de la région Île-de-France.
- 3- [Agir en faveur de la promotion des produits locaux martiniquais sur le marché francilien](#) : La Région favorisera la mise en circuit grâce aux plateformes de distributions et l'inclusion dans les espaces de restauration collectifs de ses établissements scolaires, des produits issus de l'agriculture d'excellence martiniquaise (fruits, légumes, produits transformés) dans le cadre de circuits courts.

## 📌 GESTION DES RISQUES MAJEURS

### 🗝️ **La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :**

- 1- [Echanger de bonnes pratiques et développer des partenariats scientifiques](#) : la Martinique fortement exposée aux risques majeurs (volcaniques, sismiques, inondations, tsunamis) a développé une véritable expertise et culture de la coopération scientifique dans la Caraïbe et dans les Amériques. Elle dispose sur son territoire de plusieurs infrastructures pour la surveillance et la gestion de crise en réseau avec les pays de la Caraïbe. Les expertises et les partenariats pourront être partagés dans la prévention des risques majeures et la gestion de catastrophes naturelles dans le cadre de ses projets pour mieux lutter contre le changement climatique. Le CTM propose de partager avec la région Île-de-France qui subit elle aussi les impacts du changement climatique.
- 2- [Echanger sur les risques](#) : la Martinique et la région Île-de-France, bien qu'a des échelles différentes, sont toutes deux confrontées à des risques communs : le risque sismique, le risque d'inondation et le risque technologique. Des ateliers d'échange pourront être mis

en place sur la gestion et la prévention de ces 3 risques spécifiques identifiés.

**☞ La région Île-de-France s'engage à :**

- 1- [Soutenir son partenaire en situation d'urgence](#) : la région Île-de-France souhaite apporter son soutien aux ultra-marins lors de situations d'urgence, comme elle l'a fait lors de l'Ouragan Irma.



## 🏠 **Tourisme :**

### 📌 **La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :**

- 1- [Valoriser les destinations et initier des partenariats touristiques](#) : la mise en réseau des antennes et offices de tourisme d'Île-de-France et de Martinique permettra de favoriser les échanges de bonnes pratiques pour plus d'innovation dans les services liés à la promotion et à la consommation de produits touristiques. Les deux Régions profiteront d'une valorisation mutuelle et des échanges en matière de marketing territorial.
- 2- [Proposer des séjours construits sur mesure](#) : le CMT pourra accompagner l'organisation des voyages des équipes sportives, des délégations, groupes associatifs, de conférenciers, de journalistes, reporters, photographes, entrepreneurs... pour leurs séjours sur place.
- 3- [Partager de bonnes pratiques](#) : la saisonnalité de l'activité touristique permet d'envisager des échanges entre professionnels du tourisme. La CTM se propose de faciliter la mise en place de programme d'échange en immersion entre la Martinique et la Région Île de France (hôtelier, restaurateur, voyageur guide, tour opérateur...) dans leurs entreprises respectives. Ces immersions pourront être co-pilotées avec le CMT et son partenaire francilien de manière thématique : tourisme de luxe, tourisme durable, tourisme sportif, gastronomie, culture, valorisation et promotion de patrimoine classé...).

### 📌 **La région Île-de-France s'engage à :**

- 1- [Appuyer la professionnalisation de la filière touristique](#) : une attention particulière sera portée à la formation des professionnels de la filière touristique martiniquaise. Leur accès aux formations sera favorisé et des échanges techniques sur les stratégies et outils de promotion touristique pourront être proposés.
- 2- [Appuyer la tenue de manifestations de promotion](#) : par la mise en relation, le relai des actions de communication, etc... Un appui sera apporté pour la participation à des salons et manifestations de promotion.

## 🏠 **Jeunesse :**

### 📌 **La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :**

- 1- [Faire connaître sa culture et découvrir celle d'autrui](#) : les signataires travailleront ensemble à développer les échanges entre les jeunes

d'Île-de-France et de Martinique. Ces échanges permettront aux jeunes de découvrir les richesses des différents territoires. Pour de nombreux jeunes résidant en Île-de-France, originaires de ces territoires, il s'agira de participer à une meilleure connaissance de leur patrimoine culturel.

- 2- [Faciliter le retour des jeunes Martiniquais qui le souhaitent dans leur territoire d'origine](#) : une « Maison de l'Accueil », destinée aux jeunes martiniquais arrivant dans l'Hexagone, sera mise en place en Île-de-France par la CTM. Elle sera adossée au dispositif « Maison du Retour en Martinique » déployé par la collectivité territoriale Martinique.
- 3- [Faciliter l'accès aux infrastructures culturelles](#) : la CTM gère un patrimoine culturel riche et varié ainsi qu'un réseau d'espaces culturels muséaux et patrimoniaux qui pourront être mobilisés dans le cadre de partenariats ponctuels.
- 4- [Faciliter l'organisation de séjours pour les voyages scolaires](#) : la CTM pourra accompagner et faciliter l'organisation sur place des voyages pour les établissements qui en feront la demande.
- 5- [Sensibiliser aux changements climatiques](#) : pour tous les séjours où la CTM sera sollicitée, il sera proposé de visiter les infrastructures dédiées à l'observation, la surveillance et à la recherche sur les risques majeurs et le changement climatique. (Observatoire Volcanologique et Sismique de Martinique, Centre de Découverte des Sciences et de la Terre...) ;
- 6- [Partager des informations](#) : la CTM pourra communiquer sur sa carte des formations/programmes scolaires notamment des lycées.
- 7- [Partager des outils et des bonnes pratiques pour la mise en place du Conseil Territorial des Jeunes de Martinique](#) : la CTM et la région Île-de-France pourront échanger sur la méthodologie et les moyens de mise en place d'un Conseil Territorial des Jeunes de Martinique.

#### **La région Île-de-France s'engage à :**

- 1- [Faciliter le partenariat entre les Conseils Régionaux des Jeunes avec échanges d'idées](#) : il s'agira de développer un partenariat entre le Conseil Régional des Jeunes d'Île-de-France et le Conseil des Jeunes de la CTM. Cela commencera par des échanges à travers les outils numériques (réseaux sociaux, visio-conférence...) pour nouer des liens puis travailler sur des sujets communs pouvant relier l'Île-de-France et l'Outre-mer. Par la suite, les jeunes pourront voter sur des rapports au sein de leurs assemblées respectives pouvant servir de pistes de réflexion pour les élus de la région Île-de-France et de la collectivité de Martinique.

#### **Formation Professionnelle :**

#### **La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :**

- 1- [Mobiliser les actions du programme territorial de formation](#) : renforcer la connaissance des actions proposées pour une meilleure appréhension de la dynamique instaurée sur le territoire en facilitant l'accès à l'information y compris des professionnels et autres susceptibles de s'inscrire dans le cadre d'un projet de retour en Martinique.
- 2- [Faciliter l'accueil de stagiaires en immersion](#) : faciliter l'accueil de stagiaires dans le cadre de séjours d'immersion/découvertes en lien avec leur formation. Ces séjours encadrés et portés par les organismes de formation d'accueil des stagiaires concernés doivent avoir pour objectifs une meilleure connaissance de la culture martiniquaise, la découverte de métiers spécifiques, le partage d'expérience...
- 3- [Encourager et faciliter la mise en relation entre les centres de formation franciliens et martiniquais](#) : renforcer le partage de bonnes pratiques, accompagner le déploiement d'innovations pédagogiques par des échanges et retours d'expériences.
- 4- [Formations sanitaires et sociales](#) : la Collectivité Territoriale de Martinique propose une bourse cofinancée par les fonds européens aux étudiants dont le niveau de ressources personnelles et/ou familiales est reconnu insuffisant au regard de leurs charges, en fonction de critères spécifiques et sous réserve de remplir les conditions d'attribution énumérées dans les articles suivants. Les étudiants franciliens inscrits dans un établissement de formation autorisé ou agréé par la Collectivité Territoriale de Martinique et remplissant les conditions générales d'attribution et selon les critères définis pourront percevoir une bourse. Ils pourront également bénéficier de la gratuité de leurs frais d'inscription et de formations sur la base d'un conventionnement de la CTM avec les établissements de formation concernés.

#### **☞ La région Île-de-France s'engage à :**

- 1- [Rendre accessibles les formations sanitaires et sociales](#) : les formations sanitaires et sociales menant à un diplôme d'Etat sont toutes accessibles après concours ou épreuves de sélection. La Région assure le financement des formations et verse des bourses aux étudiants inscrits dans ces formations. Les étudiants ultramarins bénéficieront du financement de leur formation par la Région selon les critères définis par délibération n° CP 2020-376. Suite au désengagement annoncé de LADOM qui ne financera plus de bourses, les étudiants bénéficieront également de la bourse régionale attribuée sur critères sociaux.
- 2- [Favoriser l'insertion dans des parcours de formation continue](#) : la région Île-de-France s'engage à rendre accessibles les formations de son programme qualifiant aux personnes originaires de la Région de Martinique, le cas échéant pour les lauréats des concours.

Le soutien de LADOM sera sollicité pour l'aide à l'hébergement et à la rémunération des stagiaires concernés, ainsi que pour leur accompagnement socio-professionnel, en s'appuyant sur la convention 2018-2021 récemment conclue entre la région Île-de-France et LADOM.

## ■ **Enseignement supérieur :**

### ■ **La Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à :**

- 1- [Soutenir les projets de recherche académiques - Dispositif CIFRE :](#) par le biais de son dispositif Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), la CTM entend soutenir les projets de recherche académique, portés par des laboratoires de recherche, favoriser l'emploi scientifique des jeunes chercheurs, et développer l'attractivité du territoire aux fins de développement économique. Un doctorant francilien par année pourra disposer d'une allocation recherche durant la durée du CIFRE indexée sur les frais liés aux missions, recherche documentaire sur la base de la présentation d'un dossier comportant un budget prévisionnel annuel. Il pourra bénéficier des frais d'installation sur le territoire du doctorant dès lors que son lieu de résidence précédant la demande se situe hors de la Martinique (transport, déménagement). Les doctorants de la région Ile-de-France désireux de s'inscrire dans cette démarche pourront répondre aux appels à candidature via le site de la CTM.
- 2- [Faciliter l'accès des étudiants aux informations utiles :](#) les deux collectivités signataires échangeront toutes les données utiles pour assurer l'accès des étudiants aux informations indispensables à leur réussite en Martinique et en Île-de-France. La CTM contribuera en amont à l'information des étudiants franciliens souhaitant y étudier, notamment via le portail Espace étudiants 972 et le site INTERNET de la Collectivité.
- 3- [Mettre en place un réseau d'information et de communication :](#) la Collectivité Territoriale de Martinique s'engage à faciliter la mise en contact des étudiants en provenance de l'Île-de-France, avec les structures et institutions proposant des offres de service tels que le logement, le transport, la santé etc. (CLLAJ, CROUS, CAF, Martinique Transport...).

### ■ **La région Île-de-France s'engage à :**

- 1- [Accueillir des étudiants :](#) la région Île-de-France contribuera à l'information des étudiants ultra-marins en amont, notamment à l'aide du portail régional ORIANE, source complète et accessible d'information actualisée, et à leur arrivée en Île-de-France par des actions d'accueil et orientation et des services disponibles pour favoriser leur venue dans les meilleures conditions. Elle pourra

mobiliser des places d'hébergement de la Maison de l'Île-de-France de la Cité universitaire internationale de Paris.

### **ARTICLE TROISIEME - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Les deux parties identifieront et évalueront les moyens nécessaires pour soutenir les projets en s'assurant que les conditions nécessaires à la réalisation des actions projetées (compétence juridique à agir, consensus et mobilisation des parties prenantes) sont bien réunies.

Les deux parties veillent à ce que la montée en puissance du programme de travail s'effectue de façon graduelle et raisonnée.

Les deux parties peuvent s'appuyer sur l'expertise de leurs organismes associés pour la réalisation d'opérations spécifiques.

Les financements dédiés à ce partenariat par la Collectivité Territoriale de Martinique font l'objet de décisions en Conseil Exécutif. Chaque axe d'actions fera l'objet d'une convention définissant les modalités financières et de mise en œuvre.

Les financements dédiés à ce partenariat par la région Île-de-France font l'objet d'affectations en Commission permanente, celle-ci approuvant en outre une convention définissant notamment l'objet des actions soutenues, leur montant prévisionnel et encadrant les modalités de versement de la subvention régionale.

### **ARTICLE QUATRIEME - EVALUATION**

Les deux parties s'engagent à produire un bilan annuel et conjoint des actions menées selon la présente convention, afin de pouvoir ajuster ou développer de nouveaux champs d'intervention.

### **ARTICLE CINQUIEME - DEPLACEMENTS**

Dans le cadre de missions techniques ou institutionnelles, les frais de transport et d'hébergement sont à la charge de la partie qui se déplace.

### **ARTICLE SIXIEME - DUREE**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa dernière signature et prend fin à la date de fin du mandat régional en cours.

Fait à

, le

, en 2 exemplaires